

**MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER**  
**E X T R A I T**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de Conseillers**En exercice : 29**Présents : 20**Pouvoirs : 07**Excusé : 00**Absents : 02**Qui ont pris part**à la délibération : 27*

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2024

Date de convocation : 12 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf décembre à dix-huit heures trente le conseil municipal de la ville de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé dans la salle des fêtes du square Marc Baron, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, maire.

Présents : M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie – M. MARIN Michel - M. TOULOUSE Christian - Mme VIENOT Véronique – Mme DEMIERRE Colette - M. VINCENT Romain – Mme PICHARD Laure – Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie - Mme MATHIVET Séverine – M. DEDONS Fabrice – M. FONTANA Alain - M. CAILLEAUX Rémi – Mme ARGENTO Katia – M. FRANCESCHINI Damien – M. CLAVE Denis - M. LE PEN Jean-Ronan - M. CALMET Pierre - Mme ROCHE Mathilde.

Pouvoirs : Mme DEFAUX Catherine donne pouvoir à M. VINCENT Gilles ; M. CHAMBELLAND Michel donne pouvoir à Mme ESPOSITO Annie ; M. QUENET Xavier donne pouvoir à M. MARIN Michel ; Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie donne pouvoir à Mme VIENOT Véronique ; Mme ASNARD Marjorie donne pouvoir à Mme DEMIERRE Colette ; Mme SAUQUET Adeline donne pouvoir à M. TOULOUSE Christian ; Mme MONTAGNY Nolwenn donne pouvoir à M. CLAVE Denis.

Excusé :

Absents : M. BLANC Romain ; M. SAUVAT Sébastien.

Secrétaire de séance : M. FRANCHESCHINI Damien.

**8. REVISION N°4 D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME – CREDITS DE PAIEMENT POUR L'AMENAGEMENT D'UN FOYER DES JEUNES ET D'UNE MEDIATHEQUE AU CENTRE VILLAGE**

Monsieur le maire précise que l'AP/CP relative à l'aménagement d'un foyer des jeunes au centre village a été adoptée par délibération du 10 Juillet 2020 et révisée par plusieurs délibérations. La dernière révision du 21 décembre 2023 prévoyait une AP/CP d'un montant total T.T.C de 3 021 581, 83 €.

Il est précisé à mesdames et messieurs les membres du conseil municipal que depuis la dernière modification, le coût total de l'opération a augmenté au regard :

- de l'application des révisions de prix du marché d'études et de travaux ;
- de la nécessité d'augmenter la rémunération du maître d'œuvre (mission OPC) suite à une prolongation des délais d'exécution des travaux ;
- du coût du mobilier supérieur à l'enveloppe prévisionnelle ;
- de la volonté de mettre en place au sein de la médiathèque le dispositif des micro-folies. Projet pour lequel la commune a sollicité une subvention dans le cadre du fonds d'intervention cantonal ;
- de travaux non prévus : raccordements techniques ;
- de la décision de résilier le lot 4 en raison de la défaillance de la société. Le marché de substitution génère un surcoût de l'ordre de 141 840 € T.T.C. Cette somme sera à terme récupérée auprès du tiers défaillant en application de la réglementation de la commande publique.

Le montant total de l'opération s'établirait donc à la somme de 3 201 048, 40 € soit une augmentation de + 179 466, 97 €.

AP/CP N°4 - FOYER DES JEUNES ET MEDIATHEQUE - REVISION AU 1ER JANVIER 2025						
Dépenses	Etude de préprogrammation	Etudes + travaux				Montant total T.T.C
Opération	2021	2022	2023	au 5 Décembre 2024	2025	
<b>2020 - 03 : Foyer des jeunes</b>	<b>32 004,30 €</b>	<b>93 148,60 €</b>	<b>322 922,83 €</b>	<b>1 927 972,67 €</b>	<b>825 000,00 €</b>	<b>3 201 048,40 €</b>
<i>Les recettes estimées prévisionnelles sont présentées à titre informatif et seront ajustées en fonction de l'engagement des partenaires institutionnels.</i>						
Recettes						
Conseil départemental du Var				37 333,23 €	112 666,77 €	150 000,00 €
Conseil départemental - Fonds cantonal (microfolie)					53 000,00 €	53 000,00 €
CAF du Var				42 685,57 €	128 819,43 €	171 505,00 €
Conseil Régional PACA FRAT 2021 (subvention notifiée)				32 898,42 €	167 101,58 €	200 000,00 €
DETR 2021 (dotation notifiée)				63 315,00 €	147 735,00 €	211 050,00 €
Fonds de concours TPM 2021 (fonds notifié)	23 339,00 €				23 339,00 €	46 678,00 €
FCTVA pour information	5 249,99 €	15 280,10 €	52 972,26 €	316 264,64 €	135 333,00 €	525 099,98 €
Total recettes prévisionnelles	28 588,99 €	15 280,10 €	52 972,26 €	492 496,86 €	767 994,78 €	1 357 332,98 €
<b>Autofinancement prévisionnel</b>	<b>3 415,31 €</b>	<b>77 868,50 €</b>	<b>269 950,57 €</b>	<b>1 435 475,81 €</b>	<b>57 005,22 €</b>	<b>1 843 715,42 €</b>

**DECIDE A UNANIMITE ETANT PRECISE QUE M. CLAVE, M. LE PEN, M. CALMET ET M. DEZERAUD SE SONT ABSTENUS.**

D'autoriser monsieur le maire à solliciter auprès de l'Etat, une aide financière d'un montant de 201 195,00 € (25 % du montant des travaux H.T.) dans le cadre de la DSIL.

**Signé : Le Maire,**

**Gilles VINCENT**